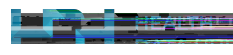
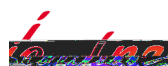




Annoncé le 4 décembre 2020 par le Président de la République, et placé sous la responsabilité du ministère des Solidarités et de la Santé, et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le programme ParisSanté Campus a pour ambition la création d'un pôle d'excellence de recherche, d'innovation, de formation et d'entrepreneuriat unique au monde sur le thème de la santé numérique.

Afin d'informer et de recueillir l'avis du public sur l'opportunité et les principales caractéristiques de ParisSanté Campus, les porteurs du programme ont sollicité la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui a acté la mise en place d'une concertation préalable. Cette procédure importante de débat public permettra notamment d'échanger sur





A propos de PariSanté Campus :

PariSanté Campus est un projet de campus de recherche et d'innovation dans le domaine du numérique pour la santé, qui s'installera à l'horizon 2028 sur le site de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées du Val-d-d